

LES FICHES OUTILS

du Parc naturel régional
du Gâtinais français

À destination des élus et porteurs de projets collectifs

LES ZONES HUMIDES ET LEURS PROTECTIONS



Préserver les zones humides, permet
de limiter les impacts du changement
climatique et ses conséquences

Les zones humides ENTRE TERRE ET EAU

► Selon le code de l'environnement, les zones humides sont des « terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles* pendant au moins une partie de l'année ».

(Art. L.211-1 du code de l'environnement).

* qui se développent à l'humidité

Une déclinaison EN UNE MULTITUDE DE FACETTES

► Marais, tourbières, prairies humides, mares et mouillères... Milieux d'interface entre écosystèmes aquatiques et terrestres, ils remplissent de nombreuses fonctions, notamment en filtrant l'eau et en régulant les débits des cours d'eau. Ils protègent ainsi les populations humaines de catastrophes naturelles en réduisant les inondations, alors même que leur fréquence et leur intensité risquent d'augmenter considérablement dans le contexte du changement climatique.

Des milieux fragiles ENCORE MENACÉS

► Au cours du dernier siècle, plus de la moitié des milieux humides a été détruite. Ces milieux sont encore aujourd'hui menacés.

Les activités humaines sont à l'origine de la régression des milieux humides. L'urbanisation, le développement d'infrastructures et d'autres aménagements lourds se traduisent par la disparition de bien des milieux humides. Mais d'autres menaces pèsent sur les milieux humides, parfois sans que l'on en perçoive bien la portée, comme la pollution des eaux ou le réchauffement climatique.

► Il est à noter que les zones humides sont les seuls milieux à faire l'objet d'une convention internationale, la convention de Ramsar.

Entrée en vigueur, en France, le 1^{er} octobre 1986, la convention de Ramsar a pour objectif la conservation et la gestion rationnelle des zones humides et de leurs ressources.

► Il existe en France un certain nombre d'outils pour aider à préserver les zones humides.

Parc
naturel
régional
du Gâtinais français

Zones humides

DISTINCTION POUR SERVICES RENDUS !



► Des réservoirs DE BIODIVERSITÉ

Les zones humides abritent d'innombrables espèces de plantes et d'animaux. De très nombreuses espèces d'oiseaux en dépendent pour leur habitat, leur nidification ou leur alimentation. En France métropolitaine, un tiers des 277 espèces d'oiseaux nicheurs est inféodé aux milieux humides ! Ces milieux sont aussi indispensables à la vie des amphibiens, des poissons, des libellules, des coléoptères, des petits mammifères...



► Des moyens de STOCKER LE CARBONE

Par la photosynthèse, la végétation fixe une partie des gaz à effet de serre (CO_2), limitant le réchauffement climatique.

La quantité de carbone séquestrée s'évalue dans la végétation au-dessus du sol, mais surtout dans le sol lui-même.

Les zones humides, en particulier les tourbes, contribuent de façon importante à ce phénomène.

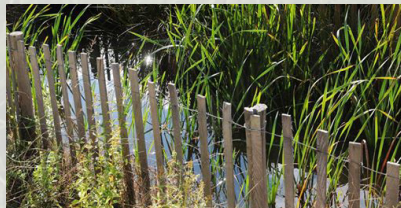


► Absorbantes comme DES ÉPONGES GÉANTES

Un double rôle pour les zones humides qui atténuent les effets des inondations et limitent les sécheresses.

Elles retiennent l'eau en période pluvieuse (rôle d'expansion et d'étalement des crues), diminuant ainsi l'intensité des crues et les dommages causés par les inondations.

L'eau accumulée pendant les périodes pluvieuses alimentera progressivement les nappes phréatiques et les cours d'eau en période de basses eaux (étiage).



► En ville aussi elles sont RAFRAÎCHISSANTES

Par absorption de la chaleur dans l'eau et la terre, puis par évaporation, les milieux humides contribuent à rafraîchir les villes.

On sait aujourd'hui qu'un réseau de petits milieux humides est plus efficace qu'une seule grande masse d'eau pour baisser la température et lutter contre les îlots de chaleur urbains.

L'eau refait son entrée en ville, elle est un moyen efficace de résister aux canicules.



► Des filtres naturels LE RÔLE DU « REIN »

Les milieux humides, zones tampons entre la terre, les rivières et les eaux souterraines, épurent les eaux en piégeant les matières en suspension et en fixant les éléments nutritifs en excès (nitrates, phosphates), et même certains polluants.

Cette fonction est d'autant plus importante en période de sécheresse, quand les polluants sont plus concentrés du fait de la diminution des niveaux d'eau.



► Un rôle économique et culturel : BÉNÉFIQUES !

La grande richesse des zones humides en fait des milieux dynamiques, particulièrement recherchés pour de nombreux usages et activités.

Elles présentent une valeur économique, offrant encore une fois des services de production et d'approvisionnement : herbages, pâturages, cressonnières, sylviculture, utilisation dans l'horticulture ou dans divers procédés industriels... L'eau est à la source de beaucoup d'activités !

► Et pourtant DES MILIEUX MENACÉS, ce qui n'est pas sans conséquences...

Les zones humides françaises disparaissent en particulier à cause, entre autres, de l'urbanisation.

Les effets du changement climatique ne font qu'amplifier les effets de ces disparitions, notamment avec l'augmentation des périodes de sécheresse, ayant des conséquences déjà visibles :

- accroissement des crues soudaines : les rivières dépourvues de leurs zones humides adjacentes, ne peuvent plus s'étaler dans ces zones d'expansion de crue naturelle ce qui crée des débordements, souvent urbains,

- augmentation de la sévérité des sécheresses, car l'eau initialement stockée dans les

zones humides, n'est donc plus restituée au milieu en période sèche,

- dégradation de la qualité de l'eau par la perte de la capacité de filtration/épuration normalement assurée par les zones humides,

- perte importante de biodiversité par le morcellement et la destruction des habitats.

Zones humides

DES SOLUTIONS POUR LEUR PROTECTION

Il existe en France un certain nombre d'outils pour aider à préserver les zones humides. En voici une illustration : des instruments réglementaires au centre, aux instruments non contraignants en périphérie de la cible.



* **PLU** : Plan local d'urbanisme • **SCOT** : Schéma de cohérence territoriale • **SDAGE** et **SAGE** : Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux • **SNPN** : Société nationale de protection de la nature • **TFPNB** : taxe foncière sur les propriétés non bâties • **ZICO** : Zone importante pour la conservation des oiseaux • **ZNIEFF** : Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique • **ZPPAUP** : Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager, devenue AVAP (Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine) fusionnées en SPR (sites patrimoniaux remarquables) • **ZPS** : Zone de protection spéciale • **ZSC** : Zone spéciale de conservation • **WWF** : World Wildlife Fund

« **La préservation et la gestion durable des zones humides sont d'intérêt général** » (article L.211-1-1 du code de l'environnement) du fait des multiples services qu'elles rendent à la société et des menaces qui pèsent sur elles. C'est pourquoi la réglementation relative à leur protection s'est renforcée au cours des vingt dernières années.

► Que dit LA LOI ?

Aujourd'hui, tout aménagement doit prendre en compte les zones humides selon une logique d'évitement. Pour tout projet d'aménagement (construction, drainage...), le pétitionnaire doit vérifier si le projet a un impact sur une zone humide ou s'il y a une espèce protégée sur la zone.

► POUR LES COLLECTIVITÉS, 1^{ère} étape de protection : les documents d'urbanisme

Il faut tout d'abord identifier les zones humides, les caractériser et inventorier la faune et la flore apparentées. Ce travail se fait à partir de la méthode nationale d'évaluation des fonctions des zones humides (www.zones-humides.org).

Elle s'appuie sur deux critères alternatifs (et non cumulatifs) : soit la végétation (habitat naturel ou flore), soit le sol. Un seul de ces deux critères suffit à identifier une zone humide. Enfin, elle est suffisamment fine pour prendre en compte jusqu'aux petites zones humides, telles les mares et mouillères.

2^e étape : assurer une protection réglementaire dans les documents d'urbanisme

Ils permettent de prévoir des objectifs à atteindre, conciliant préoccupations environnementales et intérêts économiques et sociaux. Ils assurent une protection réglementaire des espaces naturels, dont les zones humides. Pour cela, elles doivent être identifiées (voir plus haut) et cartographiées à la parcelle, puis intégrées dans le plan de zonage, et enfin faire l'objet d'un règlement spécifique visant à les préserver, par exemple en les rendant inconstructibles. Cela permet de mieux anticiper l'aménagement du territoire et d'éviter leur dégradation. Le Parc et les Syndicats de rivière peuvent venir en appui.

Zones humides

DES PARTENAIRES POUR VOUS ACCOMPAGNER

► Vers un Plan de gestion pour l'entretien et la restauration des zones humides

En concertation avec tous les partenaires et les propriétaires : une collectivité, un syndicat de rivière, une association, un agriculteur peut mettre en place un plan de gestion pour améliorer les fonctions des zones humides et les préserver par des actions concrètes. Par exemple enlever les remblais et les déchets, éradiquer les espèces invasives et replanter des essences adaptées...

Les syndicats de bassins versants peuvent vous renseigner sur la mise en place de plans des gestion



Syndicat intercommunal d'Aménagement, de Rivières et du Cycle de l'Eau (SIARCE)
siarce@siarce.fr - 01 60 89 82 20

Syndicat mixte pour l'Aménagement et l'entretien de la rivière La Juine et ses Affluents (SIARJA)
siarja@siarja.fr - 01 64 94 58 93

Syndicat mixte des bassins versants de la rivière École, du ru de la Mare-aux-Évées et de leurs affluents (SEMEA)
contact@le-semea.fr - 01 64 98 23 26

Établissement public d'Aménagement et de Gestion des Eaux (EPAGE) Bassin du Loing
contact@epageloing.fr - 02 38 28 55 11
Réfèrent bassin Loing aval :
s.bik@epageloing.fr - 06 40 20 34 64

► Vers une atténuation des changements climatiques à l'échelle locale

Parmi les outils structurants, le Plan Climat-Air-Énergie Territorial permet de fixer à l'échelle intercommunale des objectifs ambitieux visant à réduire les conséquences du changement climatique. Les solutions fondées sur la nature, comme la préservation des zones humides, sont des solutions avantageuses et souvent peu coûteuses qui, au-delà de l'adaptation aux effets du climat, contribuent également au bien-être humain.

Les Communautés de Communes (CC) et Communautés d'agglomération (CA) travaillent sur les PCAET



CA Étampois Sud Essonne
contact@caese.fr - 01 64 59 26 72

CC des Deux Vallées
secretariat@cc2v91.fr - 01 64 98 85 19

CC Entre Juine et Renarde
dgs@ccejr.org - 01 83 63 88 22

CC du Pays de Nemours
secretariat@paysdenemours.fr - 01 64 78 69 05

CA du Pays de Fontainebleau
accueil@pays-fontainebleau.fr - 01 64 70 10 80

CC du Val d'Essonne
ccve@ccvalessonne.com - 01 64 93 21 20

CA Melun Val de Seine
camvs@camvs.com - 01 64 79 25 25

Pour vos projets de protection des zones humides : L'ÉQUIPE DU PARC VOUS ACCOMPAGNE

► Pour les caractérisations et inventaires

Vincent van de Bor, Technicien des milieux naturels
01 64 98 23 28 - v.vandebor@parc-gatinais-francais.fr

Julie Maratrat, Technicienne des milieux naturels
01 64 98 23 27 - j.maratrat@parc-gatinais-francais.fr

► Pour les documents d'urbanisme

Mathieu Deperrois, Responsable du Pôle Aménagement
01 64 98 27 83 - m.deperrois@parc-gatinais-francais.fr

Adeline Blanc, Chargée de mission Habitat et urbanisme
01 64 98 23 36 - a.blanc@parc-gatinais-francais.fr

► Pour les Plans Climat

Lucie Gandon, Chargée de mission Énergie et Plan Climat
01 64 98 23 37 - l.gandon@parc-gatinais-francais.fr

À voir, les zones humides en vidéo :
www.parc-gatinais-francais.fr/eau-climat-les-videos/

PARC NATUREL RÉGIONAL DU GÂTINAIS FRANÇAIS

Maison du Parc, 20 bd du Maréchal Lyautey, 91490 Milly-la-Forêt
01 64 98 73 93
accueil@parc-gatinais-francais.fr
www.parc-gatinais-francais.fr